

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Lac-aux-Sables

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

- 1 Administration de la municipalité
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 Trésorerie
  - 2.1 Engagement de crédits
- 3 Sécurité publique
- 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être
  - 6.1 Programme PRIMADA - Autorisation de dépôt
- 7 Autres sujets
  - 7.1 Varia
  - 7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
  - 7.3 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à treize heures, le quatorzième jour du mois de septembre deux mille vingt (14 septembre 2020), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa, maire  
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur Yvan Hamelin, conseiller  
Madame Suzanne Béland, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Julie Ricard, conseillère, Monsieur Daniel Beaupré, conseiller et Madame Dominique Lavallée, conseillère, sont absents.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

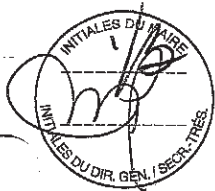
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

- 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée

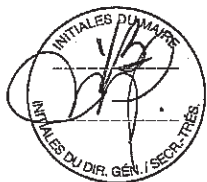
*Après avoir constaté que les avis de convocation ont été faits, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec, le conseil procède à la séance.*

La session est ouverte à treize heures (13h00), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

*Monsieur le maire confirme que le nombre maximal de personne permis selon les directives*



No de résolution  
ou annotation



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

liées à la COVID-19 dans la salle n'est pas atteint, personne ne s'est vu refuser l'accès à la salle.

### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-09-244

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers absents avaient signifié leurs absences à cette séance extraordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020 :

- en retirant le point 2.1 Engagement de crédits;
- en fermant le point Varia.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 2 TRÉSORERIE

### 2.1 Engagement de crédits

*Point retiré à l'adoption de l'ordre du jour.*

## 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

*Aucun point.*

## 4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

*Aucun point.*

## 5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

*Aucun point.*

## 6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 6.1 Programme PRIMADA - Autorisation de dépôt

2020-09-245

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a obtenu le statut de "Municipalité Amie des Aînés";

**CONSIDÉRANT** le programme d'infrastructures Municipalité Amie des aînés (PRIMADA);

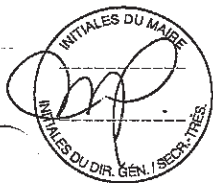
**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite contribuer à améliorer la qualité de vie des aînés en favorisant le vieillissement actif;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à favoriser l'accessibilité universelle dans la réalisation des projets d'infrastructures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil :

- **AUTORISE** le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés;
- **CONFIRME** avoir pris connaissance du Guide du programme et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la municipalité;
- **CONFIRME** que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Lac-aux-Sables



No de résolution  
ou annotation

- CONFIRME que la municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;
- AUTORISE la directrice générale ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

Point fermé lors de l'adoption de l'ordre du jour.

7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

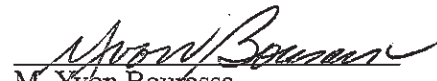
Début: 13 h 07 Aucune question.

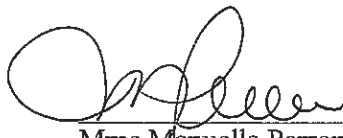
Fin: 13 h 07

7.3 Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 13 h 07.

2020-09-246

  
M. Yvon Bourassa  
Maire

  
Mme Manuella Perron  
Secrétaire-trésorière adjointe

« Je M. Yvon Bourassa, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 15 septembre 2020.